

1999

infos



Bulletin d'information

ZETTING - ZIEDING



Avec les tondeuses **TORO**
maintenant vous pouvez recycler
Renseignez-vous !!!

MEYER
Motoculture
et services
Successeur C. Fabert

Parc Industriel Sud - Z.I. du Grand Bois
2, rue Dominique d'Hausen - SARREGUEMINES
Tél. 03 87 95 02 79

BOUCHERIE - CHARCUTERIE



**Robert
TARALL**

1, rue de la Montagne - 57115 SARREINSMING
Tél. 03 87 98 05 97

MADISLOR S.A R.L.

34, rue du Maire Jamann

57905 ZETTING

Tél. 03 87 02 38 14 - Fax : 03 87 02 24 77

madislors@saunafragrance.com

électricité

automatismes

starck

Chantiers, bureau d'études
Armoires, M.T.,
Informatique industrielle

41, rue Principale
57450 THEDING
Tél. 03 87 29 13 13

HOSPITALISATION A DOMICILE



Location de fauteuil roulant, lit électrique.
Vente de couchers et alèses pour adultes, mate-
las, table à manger au lit, fauteuil de repos,
cannes, chaises percées.
Tensiomètre électronique, service après-vente.



TECHNIC MEDICAL

28, Grand'rue - 57905 DIEDING

☎ 03 87 02 17 97

Fax : 03 87 02 00 66



3, rue de la Fontaine
DIEDING - 57905 ZETTING

Tél. 03 87 28 30 24 - Fax : 03 87 02 02 85

HALL - STOCKAGE : 300 m²

Agence de LYON

48, rue de Décomberousse - **69100 VILLEURBANNE**

Tél. 04 72 37 19 26 - Fax : 04 72 32 23 69

HALL - STOCKAGE : 300 m²

*Auberge
aux Acacias*

Les Frères GAPP

1, rue de Sarreinsming - 57905 ZETTING

Tél. 03 87 02 37 23

Fermeture hebdomadaire :
mardi soir et mercredi toute la journée

FERMOBA

MENUISERIES EXT. PVC
VOLETS ROULANTS PVC-ALU

FERMOBA INDUSTRIES
Agence de Sarreguemines
Salle d'Exposition

Cour Poincaré - Place de la Grande Armée
57200 Sarreguemines

Tél. 03 87 98 17 34 - Fax : 03 87 95 48 47



Le Mot du Maire

Chers concitoyens,

Une récente étude réalisée par la Perception à la demande du District sur les recettes générées par les taxes locales dans chacune des 22 communes constitutives de l'intercommunalité laisse apparaître de grandes disparités. L'écart se creuse encore lorsqu'on compare le produit de la taxe professionnelle.

Heureux les Maires dont la Commune est dotée d'une zone industrielle ou commerciale. Leur escarcelle rebondie permet de réaliser sans souci des équipements collectifs allant au-delà même des besoins de leurs administrés.

Pas jaloux, mais bien ennuyés les autres, que la modestie des recettes de leur budget contraint à recourir à l'emprunt pour tous les travaux d'investissement dans leur Commune. Réaliser les infrastructures nécessaires à l'amélioration du cadre de vie devient pour eux, et c'est la cas à Zetting, un exercice de haute voltige comptable nécessitant l'ouverture d'une ligne de trésorerie et souvent la combinaison de fonds propres, emprunts, subventions et autres participations.

Bref, vous l'avez compris, la richesse est inégalement répartie. L'application de la Loi Chevènement sur l'intercommunalité à l'horizon 2002 et la transformation probable du district en communauté d'agglomération permettront peut-être des transferts de charges (réseaux communaux d'assainissement ?), une plus grande solidarité et un partage plus équitable entre les uns à qui leur situation géographique ou des choix politiques ont donné vocation à accueillir une zone industrielle ou commerciale et d'autres que leur topographie, leur éloignement ou leur enclavement destinent à une vocation agricole, résidentielle ou touristique.

Nous appartenons évidemment à cette deuxième catégorie. Inutile de rêver : aucune grande entreprise ne viendra s'installer chez nous qui n'aurait pas d'infrastructure pour la recevoir.

Battons-nous, en revanche, avec ce qui fait notre particularité et notre force : la beauté du site, le patrimoine architectural, le label «village lorrain pittoresque». Autant d'atouts qui, associés à une politique d'urbanisme privilégiant l'habitat de type pavillonnaire, feront de notre commune une zone résidentielle prisée par la population occupée dans le bassin d'emploi du district.

C'est dans cet esprit qu'ont été entrepris les importants travaux d'aménagement dans le quartier de l'église et de la nouvelle mairie, tout comme la traverse vers la rue de la Forêt.

Une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sera lancée l'année prochaine dans les communes du canton de Sarreguemines-Campagne. L'objectif est d'inciter (et non pas obliger) les propriétaires à ravalier la façade de leur maison, à améliorer le confort par l'octroi de primes exceptionnelles.

Autre opération de mise en valeur de notre patrimoine : la transformation du chemin de halage du Canal des Houillères en piste cyclable. Ce projet sera intégralement financé par le Conseil Général de la Moselle. Les travaux démarreront dès que le montage financier pour l'opération corollaire de consolidation des berges aura été trouvé.

Notre cadre de vie est à l'image d'un patchwork qui tient sa beauté et son originalité de la juxtaposition des motifs et ouvrages, réalisés tant à l'initiative des particuliers que des collectivités territoriales.

Si chacun à son modeste niveau fait ce qu'il peut, non seulement pour faire reluire le décor mais aussi pour préserver l'entente dans le voisinage, développer des réseaux de relations qui soient des antidotes contre la solitude, soutenir les associations qui tentent de maintenir un peu d'animation, nous serons assurés, à Dieding et Zetting, d'habiter des villages où il fait bon vivre.

Jean-Marie Meyer

La Mairie... transférée !

Depuis le 1er janvier 2000 la Mairie a quitté le bâtiment attenant au Café, rue de l'Eglise pour aller s'installer dans l'ancienne école, au N° 13 de la même rue, en face de l'église.

Pourquoi ce déménagement ?

A cause de...

l'exiguïté des anciens locaux (la multiplication du matériel de bureautique ayant fini par occuper une juxtaposition de tables à rallonges).

Parce que...

les locaux libérés par la Mairie se prêtent à l'installation d'une nouvelle cuisine pour le restaurant.

Parce que...

le bâtiment 13, rue de l'Eglise, n'avait plus d'affectation depuis le regroupement en 1996, de tous les élèves au groupe scolaire "Les Mésanges"; et depuis que la bibliothèque s'est déplacée, au 1er janvier 2000, dans l'ancien bureau de vote et salle de réunion du conseil Municipal, 1A, rue de l'Eglise.

Parce que...

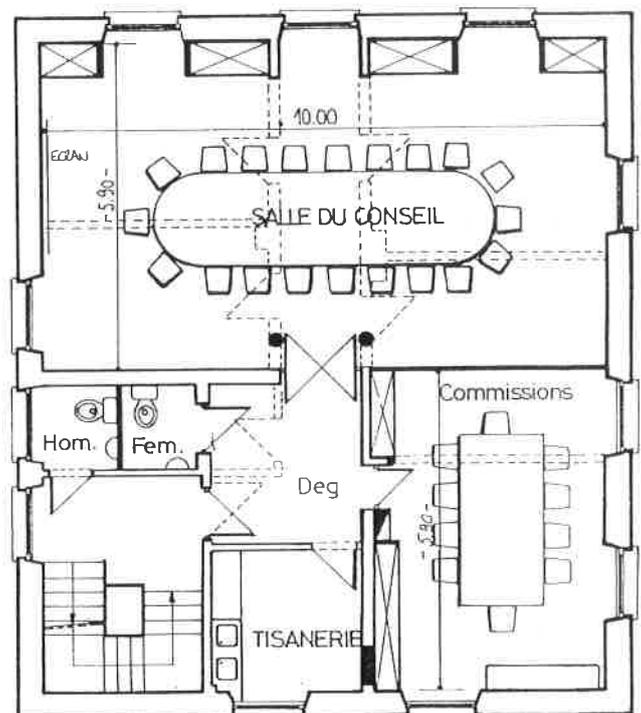
le bâtiment de l'ancienne école "de garçons" offre une surface de plus de 100 m² au rez-de-chaussée, qui se prête à l'installation de la Mairie. Une surface équivalente pourra être occupée au 1^{er} étage, après réaménagement de l'espace intérieur. Le plan ci-contre donne un aperçu de l'agencement projeté à l'étage. Les travaux, initialement prévus en 2000, et pour lesquels nous avons sollicité une subvention de l'Etat (DGE : Dotation Globale d'Equipement) n'ont pas pu être inscrits au Budget Primitif de cette année : priorité aux urgences ! Plus nécessaire nous paraît la construction d'un parking derrière l'immeuble de la Mairie et accessible après démolition des garages délabrés et de la remise. Le Conseil Général nous a déjà accordé une subvention pour la réalisation de cette opération.



Historique de l'immeuble 13, rue de l'Eglise :

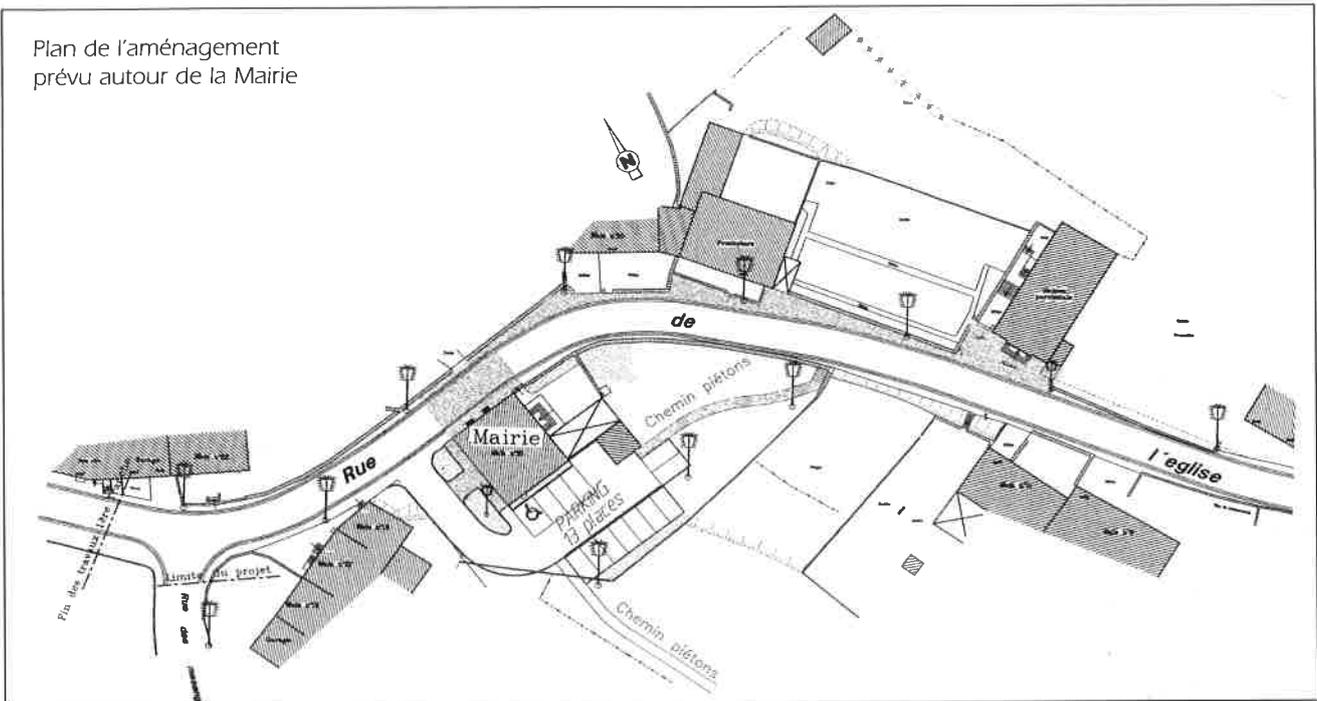
Le bâtiment actuel a été construit en 1950-51.

Aux dires des anciens, il est une copie assez fidèle et occupe le même emplacement que l'ancienne école endommagée par des tirs d'obus en 1939. Située sur la façade Nord avant guerre, la salle de classe est exposée au Sud dans le bâtiment reconstruit. La Mairie, qui cohabitait avec l'école, est passée, quant à elle, du côté jardin vers côté route, jusqu'à son déplacement à côté du Café, en 1965.



Projet de réaménagement de l'espace intérieur du 1^{er} étage de la nouvelle mairie

Plan de l'aménagement prévu autour de la Mairie



Le chemin des écoliers...

Les travaux de réaménagement de la rue de l'Église n'entraîneront pas de rectification du tracé. La partie pentue de cette rue restera étroite et sinueuse. Le trottoir ne pourra être élargi qu'à un seul endroit. Les piétons, et parmi eux les écoliers, ne seront pas vraiment en sécurité. D'où l'idée de leur offrir un cheminement à l'écart des véhicules.

L'existence d'une amorce de chemin perpendiculaire à la rue de Tholey, en direction du futur parking de la Mairie, a fait naître l'idée d'un raccourci pour piétons, depuis le groupe scolaire, à travers le parking, et débouchant vis à vis du presbytère.

L'espace vert en contrebas de la Mairie sera agrémenté avec des bancs et offrira un joli square.

Réaménagement de la rue de l'Église (1^{ère} tranche)

La programmation de cette opération est née d'un constat :

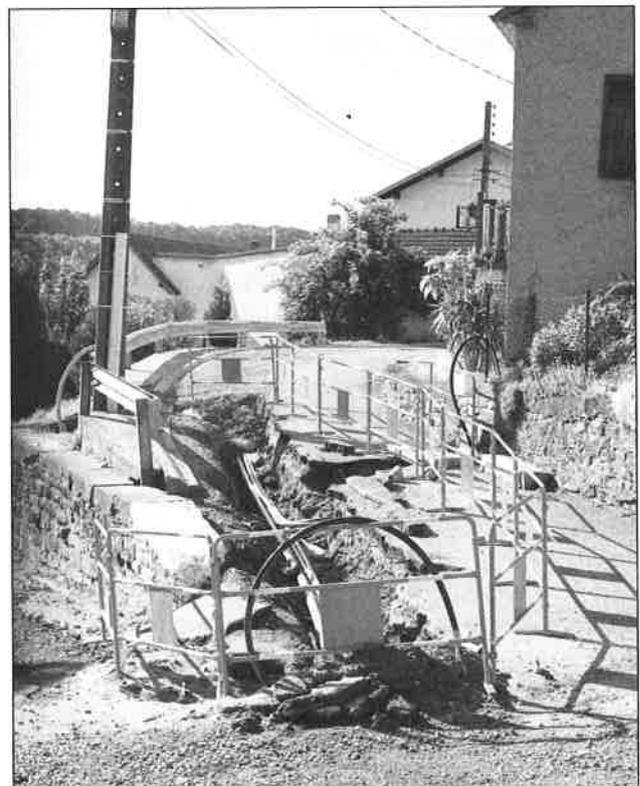
La chaussée est en mauvais état ; l'éclairage est insuffisant ; les réseaux aériens à proximité de l'église nuisent au site.

Elle est née aussi d'une opportunité qu'il ne fallait pas laisser échapper : la possibilité de bénéficier d'une subvention européenne Objectif 2 (Mise en valeur du patrimoine touristique).

La préparation du dossier a été longue : Avant-projet, projet, modification au projet, délibérations des élus, demandes de subvention (accord du Conseil Général en 98, accord de la Préfecture en 99, Participation d'EDF et de France Télécom).

Reconnaissons que c'est sans doute une des opérations les plus importantes que la commune ait jamais entreprise en un seul exercice budgétaire.

Dépense inscrite au B.P. 2000 : 2 500 000 F



Un maximum de subventions

Pour l'enfouissement des réseaux nous pouvons compter sur une participation de 50 % des gestionnaires de réseau (EDF et France Télécom) Fonds n° 1 réservé aux Sites protégés à proximité d'un monument historique.

Le Conseil Général de la Moselle nous a accordé une première subvention de 48% sur le HT de 250 000 F de travaux et une deuxième subvention de 410 000 F (correspondant à 41% de subvention sur une dépense plafonnée à 1 000 000 F).

D'autre part, par le biais de la Sous-préfecture et de la Préfecture nous avons pu obtenir une subvention européenne correspondant à 36% du devis des travaux, soit 738 000 F.

Un seul regret :

Malgré notre demande insistante, et après nous avoir laissé espérer, Gaz de France, se retranchant derrière son enquête et ses calculs de rentabilité (Bénéfice sur Investissement = 0 ou Négatif) refuse de poser le réseau d'alimentation des particuliers en gaz naturel.

En quoi consistent les travaux ?

Effacement des réseaux aériens (Electricité, Téléphone, Cable TV)

Mise en place d'un nouvel éclairage public (Candélabres en fonte ressemblant à ceux de la rue Principale).

Aménagement des abords (murs, trottoirs)

Création d'un cheminement piétons, de la rue de Tholey, à travers le parking de la mairie et le pré en contrebas jusqu'à un escalier à créer à l'extrémité du mur de soutènement.

Démolition des anciens garages et bâtisse situés entre la Mairie et la maison de M. Lauer Lucien. Cette ouverture permettra d'accéder au futur parking.

Extension de l'effacement de réseaux dans la rue des Mésanges et la rue des Abeilles.

Traitement de la chaussée et des trottoirs en pavés à l'ancienne, aux abords immédiats de l'église.

Pose d'un tapis d'enrobés sur le tronçon de route traité. La fin des travaux est prévue en novembre 2000.

Le Café-Restaurant de la Mairie : un lieu chargé d'histoire...

... Appelé "Café de la Gare" jusqu'en 1965, date à laquelle la Commune achète les deux bâtiments, les réaménage, l'un en débit de boisson, le rez-de-chaussée de l'autre en Mairie, le premier étage en logement.

Le bâtiment principal a été construit vers 1900 par M. Nicolas Hen. La partie adjacente de plain-pied l'a été dans l'entre deux guerres par son fils, M. Pierre Hen.

Le commerce, qui comprenait une épicerie et un café, a été exploité d'abord par M. et Mme Hen Nicolas, puis par M. et Mme Hen Georges, fils du précédent et père de notre sympathique concitoyen M. Hen Armand.

A partir de 1945 les murs et le fonds de commerce ont été loués successivement à MM. Dauffer, Heitz, Moschel, Wagner. En 1961 les bâtiments sont vendus à M. Kern Marcel qui, après quatre ans d'exploitation, revend à la Commune.

Suite aux travaux de réaménagement, l'épicerie est supprimée, le Café accolé à la Mairie prend le nom de "Café de la Mairie". La gérance en est confiée en Août 1966 à Mme Schmitt Bernadette. L'affaire prospère, surtout lorsqu'au début des années 80 la grande salle devient pizzeria et cohabite heureusement avec le Comptoir.

La résiliation du bail à la date du 15 décembre 1999 pour cessation d'activité a amené la Commune propriétaire, à contracter un bail avec un nouveau gérant. Il s'agit de M. Fabrice Pelizzari.

Originaire de Forbach, domicilié à Sarreguemines, M. Pelizzari est âgé de 38 ans. Il est cuisinier de formation et travaillait comme tel au mess des officiers de la garnison française installée à Saint-Wendel, en Sarre.



Pourquoi six mois de fermeture ?

■ Pour des raisons administratives d'abord.

L'installation d'un débitant de boisson n'est possible qu'après une enquête administrative d'une durée moyenne de deux mois et confiée aux Services de la Préfecture. C'est elle qui autorise, conditionne ou refuse l'ouverture.

■ Pour des raisons techniques et de conformité ensuite.

S'agissant d'un établissement recevant du public et proposant de la restauration, la réouverture est conditionnée par une mise aux normes obligatoire en matière d'hygiène et de sécurité. Ces impératifs incontournables ont amené la Commune à entreprendre des travaux importants mais indispensables. C'est ainsi par exemple qu'il fallait agrandir et réaménager la cuisine : les plats en cours de préparation ne devant à aucun moment côtoyer ceux qui reviennent de la salle de restauration. Plutôt que d'avoir à ajouter une construction supplémentaire dans le prolongement de la façade arrière, le Conseil Municipal a jugé plus économique et judicieux de mettre à disposition, pour la cuisine du restaurant, les locaux trop exigus occupés jusqu'ici par la Mairie. Autres dépenses lourdes : le remplacement des calorifères obsolètes alimentés au gaz, par une installation de chauffage central ; la mise aux normes de tout le circuit électrique. Les montants estimatifs cumulés dépassant les 300 000 F, il a fallu recourir à la procédure des Marchés Publics. Vous trouverez ci-dessous les résultats de l'ouverture des plis.

Lot n° 1 : Gros-oeuvre et maçonnerie : Entreprise Prim, Grundviller 42 798,35 F ttc

Lot n° 2 : Menuiserie : Entreprise Bour, Diebling 15 212,50 F ttc

Lot n° 3 : Electricité : Entreprise Starck, Théding 94 068 F ttc

Lot n° 4 : Chauffage, Ventilation : Entreprise Hein Sarreguemines, 118 634 F ttc

Lots n° 5 & 6 : Plâtre et Carrelages : Entr. Jung-Bragard Rohrbach : 18 011 + 44 521 F ttc

Lot n° 7 : Peinture : Entreprise Forbach-Peintures : 11 788,30 F ttc

D'autres lots se sont rajoutés comme l'installation d'une hotte professionnelle et d'une chambre froide. Coût estimatif : 50 000 F

L'acquisition des installations mobiles (cuisinière, chauffe-plat...) sera aux frais du gérant.

Malgré l'urgence de réalisation la Commune a pu obtenir du Département une subvention au titre du PADEL (Programme d'Aménagement et de Développement Local) de 50 % sur l'ensemble des dépenses hors taxes.

Fin des travaux et date de réouverture le 10 mai.

Montant du loyer mensuel 3 500 F, indexé sur l'évolution du coût de la construction, (contre 2 400 F précédemment).

Budget : d'une année à l'autre

Rappel des principales réalisations de l'année écoulée :

- 4ème tranche du lotissement "Les Abeilles"
- Construction de la rue des Prés, voirie et réseaux (Eau, Electricité, Télécom, Cable)
Coût : 977 000 F
Cette extension a généré sept places à bâtir, six sont vendues à ce jour. En quadrillant le village par le haut, cet aménagement présente un réel intérêt urbanistique : la rue de la forêt n'est plus un appendice mal raccordé au centre mais directement ouvert sur le groupe scolaire, l'église, la mairie.
- Réalisation de la voirie définitive sur un tronçon de route à la sortie de Dieding.
Coût : 40 000 F
Subventionné à 48 % du montant hors taxes
- Réfection de l'escalier d'accès et de l'entrée de l'église de Dieding : 39 000 F
- Pose d'un drain pour le captage des eaux superficielles alimentant les anciennes fontaines publiques : 4 800 F
- Grosses réparations sur les bâtiments communaux : 135 000 F



Maintien en 2000 du taux des 4 taxes		
	Taux à Zetting	Taux moyen pondéré de l'ensemble des communes du district
Taxe d'habitation	10,56 % produit 99 : 325 248	15,10 %
Foncier bâti	12,10 % produit 99 : 222 398	16,56 %
Foncier non bâti	38,25 % produit 99 : 47 813	48 %
Taxe professionnelle	3,66 % produit 99 : 24 815	16,41 %

Budget : d'une année à l'autre

▪ Intervention sur la couverture du clocher de l'église de Zetting. Coût : 23 000 F Subventionné à 50% par l'Etat, et 20% par le Conseil Général de la Moselle.

▪ Travaux de peinture : Une salle de classe

▪ Couloir de la bibliothèque, devenue la nouvelle mairie

▪ Remplacement des fenêtres sur le logement attenant au groupe scolaire " Les Mésanges " Coût : 31 000 F subventionné à 35 % du montant hors taxes, par l'Etat dans le cadre de la Dotation globale d'Equipement.

▪ Acquisition d'une épareuse-débroussailleuse montée sur le tracteur. Coût : 65000 F

▪ Renouvellement du matériel informatique : PC, Imprimante, Scanner et autres périphériques : 20 000 F

Logiciels : Comptabilité, Bureautique et autres : 20 000 F

▪ Entretien des chemins ruraux : 70 T. de laitier pour rechargement des tronçons défoncés



Comptes administratifs de l'exercice 1999

▪ BUDGET PRINCIPAL : RESULTAT D'EXECUTION

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat/Solde
TOTAL DU BUDGET	3 192 832.69	4 653 429.46	1 460 596.77
Fonctionnement (total sf 002)	1 683 488.96	2 243 112.33	559 623.37
Investissement (total sf 001)	1 294 958.70	1 582 224.51	287 265.81
002 Résultat reporté N-1	0.00	828 092.62	828 092.62
001 Solde d'invest. N-1	214 385.03	0.00	-214 385.03
TOTAL par section	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement	1 683 488.96	3 071 204.95	1 387 715.99
Investissement	1 509 343.73	1 582 224.51	72 880.78

▪ BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT : RESULTAT DE L'EXECUTION

	Mandats émis	Titres émis	Résultat/solde d'exécution N-1	Résultat/Solde
TOTAL du BUDGET	65 911.08	530 726.96	-321 321.16	143 494.72
Exploitation (Total)	35 118.87	131 659.60	46 525.20	143 065.93
Investissement (Total)	30 792.21	399 067.36	-367 846.36	428.79



Budgets et Projets 2000

▪ Budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 2 234 130.00 F

Dépenses de l'exercice :

Charges à caractère général	937 500 F
Charges de personnel et frais assimilés	588 800 F
Autres charges de gestion courante	129 000 F
Atténuation de produits	9 000 F
Charges financières	303 000 F
Charges exceptionnelles	10 000 F
Dépenses imprévues	80 000 F
Virement à la section d'investissement	176 830 F

Recettes de l'exercice :

Résultat reporté	87 715 F
Produit des services	402 800 F
Impôts et taxes	672 815 F
Dotations, subventions et participations	957 800 F
Autres produits de gestion courante	83 000 F
Atténuation de charges	20 000 F
Indemnités du sinistre	10 000 F

SECTION D'INVESTISSEMENT : 4 632 010.00 F

Dépenses de l'exercice

Reste à réaliser	1 074 513 F
Remboursement d'emprunts	577 580 F
Opérations d'équipement	2 879 917 F
Dépenses imprévues	100 000 F

Recettes de l'exercice

Restes à réaliser	676 900 F
Résultat reporté	72 880 F
Dotations fonds divers & réserves	234 000 F
Subventions d'investissement	1 571 400 F
Emprunts et dettes assimilées	600 000 F
Virement de la section de fonctionnement	176 830 F
Affectations	1 300 000 F

Opérations votées /Montant de la dépense à prévoir

Mise en conformité du Café de la Mairie (propriété de la commune) :	450 000 F
Réaménagement de la rue de l'Eglise :	2 500 000 F
Construction du parking de la Mairie :	350 000 F
Acquisition du terrain	31 000 F
Lotissement les abeilles 4e tranche	380 000 F
Equipement informatique	43 000 F
Grosses réparations bâtiments communaux	135 000 F
Panneaux signalétiques	45 000 F

▪ Budget annexe du service assainissement

Section d'exploitation :	275 065 F
Section d'investissement :	185 000 F

Syndicat intercommunal des eaux

Qualité de l'eau du réseau public en 1999

Dans la Commune, la gestion de l'approvisionnement en eau potable est assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de ZETTING-WIESVILLER-WOELFLING.

Le contrôle sanitaire est confié au Service Santé-Environnement de la DDASS de la Moselle. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis : en 1999, 11 prélèvements représentatifs de l'eau distribuée ont été réalisés. Les résultats des analyses ont été ensuite comparés aux valeurs limites réglementaires.

QUALITÉ BACTERIOLOGIQUE

Elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. **Zetting** : L'eau du réseau public a fait l'objet de 10 analyses bactériologiques, et 100 % des résultats étaient conformes aux valeurs réglementaires.

SODIUM - Valeur limite réglementaire égale à 150 mg/l

Le sodium est un élément vital pour le corps humain et participe à certaines de ses fonctions essentielles. Les risques sanitaires dus à un excès de sodium dans l'eau intéressent principalement deux types de sujets : les nourrissons et les personnes atteintes de troubles cardiaques, vasculaires et rénaux qui doivent suivre un régime hyposodé. **Zetting** : L'eau du réseau public a fait l'objet d'une analyse en sodium, et la teneur observée est égale à 3 mg/l.

SULFATES - Valeur limite réglementaire égale à 250 mg/l

Les sulfates se trouvent naturellement dans les eaux, à des concentrations très variables. A des concentrations supérieures à 500 mg/l, les sulfates peuvent avoir un effet purgatif et entraîner une déshydratation et une irritation gastrique. Au-delà de 250 mg/l, des mauvais goûts et des effets de corrosion des canalisations peuvent apparaître. **Zetting** : L'eau du réseau public a fait l'objet d'une analyse en sulfates, et la teneur observée est égale à 52 mg/l.

FLUOR - Valeur limite réglementaire égale à 1500 µg/l

Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1500 µg/l a été fixée pour tenir compte des risques de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). **Zetting** : L'eau du réseau public a fait l'objet d'une analyse en fluor, et la teneur observée est égale à 40 µg/l.

CHLORURES - Valeur limite réglementaire égale à 200 mg/l

La présence de chlorures dans l'eau de boisson peut être attribuée à des sources naturelles, aux rejets d'eau usées et d'effluents industriels, et à la pollution provenant d'intrusions salines. **Zetting** : L'eau du réseau public a fait l'objet d'une analyse en chlorures, et la teneur observée est égale à 3 mg/l.

NITRATES - Valeur limite réglementaire égale à 50 mg/l

Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux ; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources. **Zetting** : L'eau du réseau public a fait l'objet de 4 analyses en nitrates, et les teneurs maximale et moyenne observées sont respectivement de 1,3 et 1,1 mg/l. On peut noter que le respect de la valeur limite de 50 mg/l pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons alimentés avec l'eau du robinet.

PESTICIDES - Valeurs limites réglementaires égales à 0,1 µg/l par substance individualisée et 0,5 µg/l pour le total des substances

La présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Certains pesticides ont des effets ou sont suspectés d'avoir des effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire, très faible, est inférieure aux seuils de toxicité connus. **Zetting** : Les produits phytosanitaires n'ont pas été recherchés en 1999 sur l'eau du réseau public. Cependant les résultats des années précédentes indiquent des teneurs conformes à la réglementation en vigueur.

DURETE

La dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource et est sans incidence sur la santé. **Zetting** : L'eau du réseau public est ici une eau considérée comme très calcaire (dureté moyenne égale à 32,6°F).

CONCLUSION

L'eau du Syndicat Intercommunal des Eaux de ZETTING, distribuée au cours de l'année 1999, était d'excellente qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux (sodium, sulfates, chlorures...), les substances indésirables (nitrates, fluor...), les substances toxiques et les pesticides.

CONSEILS

Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présentent un aspect inhabituel, signalez-le au distributeur d'eau. En attendant, quelques gestes simples permettent d'améliorer le goût et la qualité de l'eau : laissez écouler quelques litres avant de remplir les bouteilles, conservez-les fermées au frais et consommez dans les 24 heures. Dans les immeubles anciens équipés de canalisations en plomb, ces gestes simples permettent aussi de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau utilisée pour la consommation.

Forêt communale

Sortie en forêt du 27/11/98

La forêt communale de ZETTING a une superficie de 141 ha 89a 77ca. Surface productive 140 ha 73 ca. Surface improductive : 1 ha 17 ca. Elle est située sur le plateau lorrain avec des précipitations annuelles de 743 mm et une température moyenne annuelle de 9,7° C. Particularité : Vents dominants d'Ouest et une durée de végétation d'environ 180 jours.

TRAITEMENTS PASSES ET ACTUELS

1. TRAITEMENT JUSQU'EN 1965

Forêt traitée en conversion en futaie régulière par des coupes d'amélioration légères par contenance à rotation de 12 ans et pour une période de 24 ans (1936 à 1959).

A la suite de martelages prudents le peuplement a évolué vers une futaie riche et complète à dominance hêtre alors que le sol permet de produire des chênes de qualité.

La forêt est divisée en 17 parcelles et sous-parcelles selon un classement : régénération-préparation-amélioration

2. REVISION D'AMENAGEMENT (1966-1989) : Aménagement antérieur :

Surface 145 ha 11 a - Traitement en futaie régulier

Groupe d'amélioration 114 ha 13 a - Groupe de régénération 30 ha 98 a

Possibilité volume en régénération 420 m³ - Possibilité volume en amélioration 230 m³

Prévision de récoltes m³/an 4,48 m³/ha/an

Commentaires :

L'objectif de régénération (30,98 ha) n'a pas été atteint principalement à cause des difficultés d'obtention de semis naturels (gelées tardives, fructifications espacées, mauvaise réceptivité et enherbement du sol). Toutefois on peut noter la décision de reboiser artificiellement les parcelles où la régénération naturelle est déficiente. Surtout parcelles 2 et 3 suite à une mauvaise réceptivité du sol et à un enherbement. Des trouées sont apparues suite aux tempêtes de février 1990 et de décembre 1999 dans les peuplements de hêtres des parcelles 10 et 15. Les parcelles en amélioration et préparation sont parcourues en martelage tous les 6, 8 ou 12 ans suivant leur âge. Dans les parcelles en régénération, les passages en martelage sont apériodiques et sont fonction de la fructification.

AMÉNAGEMENT ACTUEL : Répartition par essences :

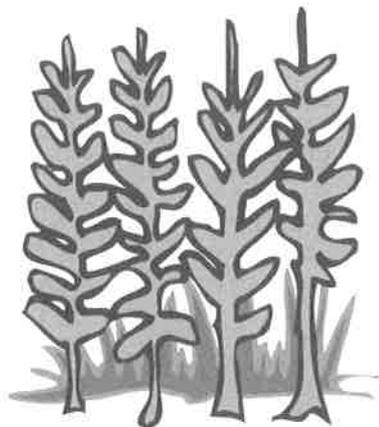
Essences	Surface (ha)	%
CHENE	15,05	10,7
HETRE	124,93	88,8
TOTAL FEUILLUS	139,98	99,5
EPICEA	0,75	0,5
TOTAL	140,73	100



Spectacle de désolation : la parcelle 15 au lendemain de la tempête du 26/12/99.

LA FUTAIE RÉGULIÈRE

diamètre Ø 20 cm et plus							
diamètre Ø 5 à 20 cm							
diamètre Ø 2 à 5 cm							
hauteur 0 à 2,5 m							
Stades d'évolution dans le temps		SEMIS (OU PLANTS) FOURRÉS	GAULIS	BAS- PERCHIS	HAUT- PERCHIS	JEUNE FUTAIE FUTAIE ADULTE	FUTAIE MÛRE OU VIEILLE FUTAIE
Exemple du chêne	Age	0 à 10 ans	10 à 25 ans	25 à 50 ans	50 à 75 ans	75 à 180 ans	180 ans et plus
	Nb par hectare	50 000		10 000		1 000	
Intervention des forestiers		DEGAGEMENTS pour éliminer la végétation concurrente DEPRESSAGE pour desserrer les jeunes plants s'ils sont trop nombreux	NETTOIEMENTS pour sélection- ner les meilleurs individus des essences précieuses et leur donner une place suffisante	ECLAIRCIES - pour amener le peuplement à sa composition idéale (dosage des essences précieuses). - pour continuer la sélection des meilleurs sujets en éliminant les arbres tares ou mal conformes. - pour donner une place suffisante aux sujets d'élite.			RÉGÉNÉRATION pour assurer la perennité de la forêt en renouvelant les parcelles les plus anciennes

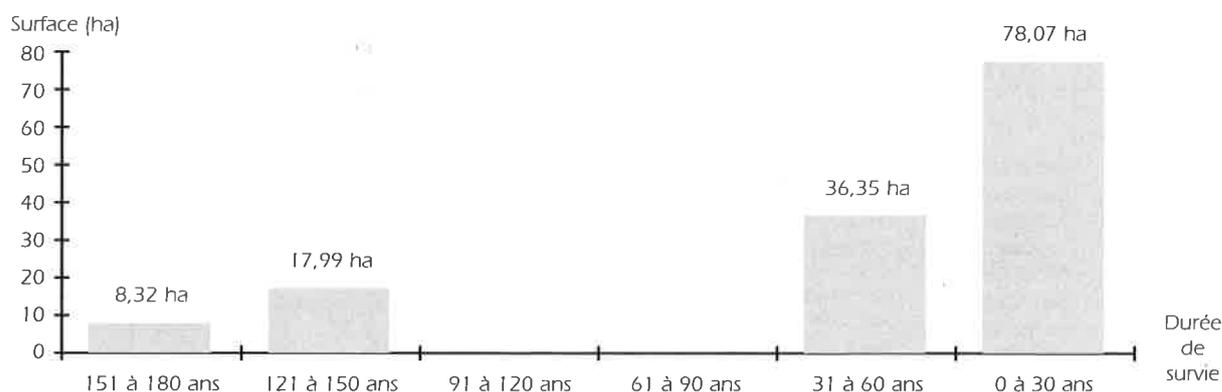


<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recette brute pour l'année 1999 : Vente de bois d'œuvre et d'industrie et stères : Vente de fonds de coupe : 	289 883 Frs /669,1m ³ 30 850 Frs /461m ³
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépenses : Façonnage Bo, Bil et stères : Cablage : Débardage : 	35 650 Frs 1 852 Frs 22 071 Frs
<ul style="list-style-type: none"> ▪ RECETTE NETTE : soit : 	261 160 Frs 1 840 Frs /ha
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réinvestissement : soit : 	10 300 Frs 72 Frs /ha

TYOLOGIE DES FUTAIES

Essences dominantes	Classes d'âges					Code	Surfaces (ha)
	0 à 3 m	3 à 10 m	30 à 60 ans	60 à 90 ans	90 à 120 ans		
Chêne sessile pédoncule	5,30	3,12	5,46		1,17	FCHX	15,05
Hêtre	1,94	9,64		6,48	106,87	FHET	124,93
Epicéa			0,75			FEPC	0,75
TOTAL	7,24	12,76	6,21	6,48	108,04		140,73

HISTOGRAMME ACTUEL DES DURÉES DE SURVIE

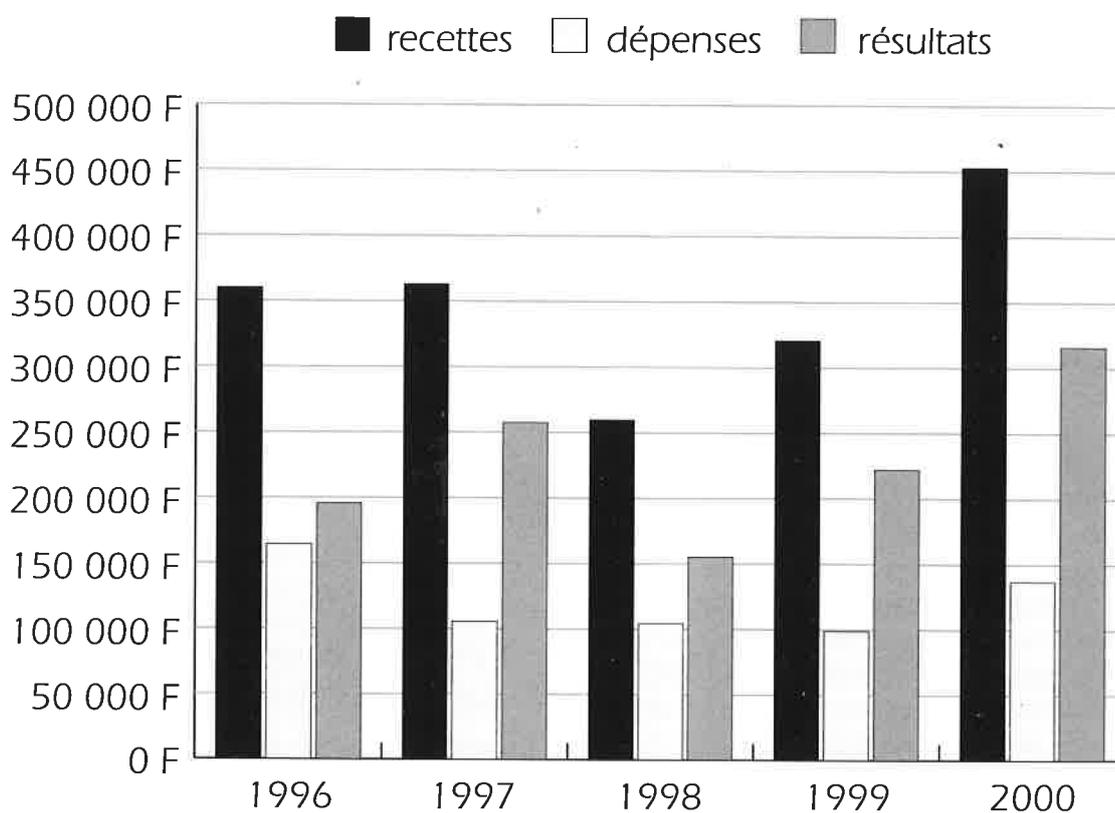


GESTION DE LA FORET COMMUNALE DE ZETTING

Historique des exercices annuels d'exploitation forestière

Année	recettes	dépenses	résultats
1996	359 942 F	164 339 F	195 603 F
1997	362 916 F	105 609 F	257 307 F
1998	259 588 F	104 281 F	155 307 F
1999	320 733 F	98 808 F	221 925 F
2000	453 039 F	136 918 F	316 121 F

Evolution



SI L'HISTOIRE DE MON VILLAGE M'ETAIT CONTEE

Partout et de tous temps les hommes ont aimé s'installer le long des cours d'eau. Nul doute que la boucle de la Sarre où nous sommes installés n'ait accueilli très tôt des peuplements.

A l'époque gallo-romaine : premières traces avérées d'habitat sur le site.

Des débris de tuiles, de briques, de poterie, de canalisation, des soubassements de murs, du bois calciné... trouvés à plusieurs reprises autour de l'église sont autant de preuves. Ainsi que la découverte en 1897, d'une stèle de divinité gallo-romaine, une déesse-mère, une Matrona ou une Abondance. Conservée au Musée de Metz, elle représente dans une niche, une femme assise, drapée, diadémée, tenant de la main droite une patère et de la gauche une corne d'abondance remplie de fruits.

Il est probable qu'à l'emplacement de l'église était érigée une villa gallo-romaine rustique avec un petit sanctuaire.

Au VIème ou VIIème siècle, fondation du village.

On suppose par un chef germanique du nom de Tato, Zato, Ceto ou Zazo, (d'où l'appellation Cétinger pour désigner ses compagnons et leurs descendants).

A l'époque carolingienne, construction de la partie inférieure de la tour.

Elle repose sur des murs romains.

Le Moyen-Age : à l'ombre des monastères et des châteaux-forts.

Lorsque le 20 janvier **1221** l'évêque de Metz incorpora l'église paroissiale de Saint Walfried ou Welferding à l'abbaye bénédictine de Tholey, la localité de Zetting devait en faire partie. Des voués de l'abbaye protégeaient les biens et les droits des habitants. C'étaient les sires de Kirkel-Sarrewerden, les seigneurs de Frauenberg et les comtes de Nassau-Sarrebrück.

Progressivement ces voués s'en emparèrent tout simplement...

Zetting et Dieding auraient fait primitivement partie du Comté de Sarrewerden et **jusqu'au XIVème siècle** ces localités étaient partiellement la propriété des sires de Kirkel, (au Nord-Ouest de Deux-Ponts), parents de la famille comtale.

Dans la suite les villages furent acquis par le comte de Nassau-Sarrebrück et donnés en fief **en 1411** à Jean de Raville ; **en 1445** aux sires de Steinkallenfels (E. de Trèves) qui les engagent en partie aux sires de Windenberg, en 1439, et aux sires de Bade en 1445.

Construction de l'église : au XIème, XIIème siècle pour la partie supérieure de la tour, dont les baies géminées sont caractéristiques de cette époque. La nef, primitivement de style roman est érigée à l'emplacement d'un sanctuaire païen, à la même date. Elle sera transformée en nef gothique après la **construction du chœur en 1434**, par les moines bénédictins de l'abbaye de Tholey.

Au XVIème siècle : Zetting et Dieding paroisses protestantes

En 1542, lors de la levée d'une taxe impériale pour la lutte contre les Turcs, Zetting avait 17 familles et Dieding 16.

En 1573, à la mort de Jean IV, la branche catholique de la maison de Nassau s'éteignit. L'héritage tomba entre les mains de la branche collatérale protestante, Nassau-Weilburg qui introduisit de force le protestantisme en vertu du principe «cujus regio illius religio» (de tel pays, de telle religion).

En 1576, le comte de Nassau-Sarrebrück établit définitivement sa souveraineté sur Zetting et Dieding en sécularisant les biens de l'abbaye de Tholey.

Au XVIIème siècle : villages rasés, population décimée

La guerre de Trente ans (conflit à la fois politique et religieux qui divisa l'Europe de 1618 à

1648) dite aussi guerre des Suédois, dévasta la Lorraine et la Sarre dans les années 1630. En décembre **1635**, l'autorité comtale de Sarrebruck rapporte que Zetting et Dieding sont déserts.

«Meierei Zettingen und Düdingen davon das letztere ganz abgebrannt, im übrigen stehen die blösen Häuser, als viel davon nit in der Asche liegt»

Un autre rapport de **1640** confirme la dépopulation et la ruine économique des deux villages. «Zu Zedingen wohnen jetzmal zwei Unterthanen und auch zu Diedingen zwei, mit unserem Wissen wenig mehr am Leben seien hinweggezogen, sondern nie bevor vehungert und verstorben...»

Mais le dénombrement de 1688 du comté de Nassau-Sarrebruck révéla qu'il y avait de nouveau à Zetting 8 familles comprenant au total 32 enfants, et à Dieding 7 familles avec 40 enfants. Sur ces 15 familles 2 seulement étaient de confession protestante. Aussi, **en juin 1684**, l'abbé de Tholey avertit-il la comtesse Eléonore-Claire de Nassau-Sarrebruck qu'il allait envoyer à Zetting un prêtre pour établir le culte catholique.

A la suite du traité de Ryswick, l'autorité comtale de Nassau essaya vainement d'évincer l'abbaye du droit du culte catholique sous prétexte que les deux villages étaient restés une enclave protestante entre 1624 et 1684.

Au XVIIIème siècle les sujets du comte de Nassau-Sarrebruck deviennent citoyens français

Durant la première moitié du siècle, la nouvelle paroisse catholique est administrée par le curé de Wiesviller puis celui de Neufgrange.

En 1764, avec la permission du comte de Nassau-Sarrebruck les autorités religieuses de Metz purent établir un administrateur de résidence à Zetting avec une pension royale de 300 livres. La même année on construisit le presbytère. Le roi de France y contribua pour 1600 francs alors que le comte de Nassau se contenta de permettre aux habitants de Zetting de prendre le bois de construction dans la forêt seigneuriale.

Le dénombrement de **1756** fait apparaître qu'il y avait à Zetting 38 conduits et 24 maisons «mit Ziegeldächer» et 21 à toit de paille, un moulin de blé de secours, un moulin d'huile, érigé en 1717, une école et un ponton sur la Sarre, et à

Dieding 16 conduits, tous corvéables et soumis à la main morte («Besthaupt») 19 maisons couvertes de tuiles et 5 de paille, le moulin banal pour Dieding et Zetting.

En 1739, 1768 et 1787 les autorités comtales délimitent d'une centaine de bornes les bans de Zetting et de Dieding pour les séparer des bans voisins. 62 de ces pierres sont encore conservées. Elles portent soit la croix de Lorraine ou le Lys de France (rasé à 2 ou 3 exceptions près lors de la Révolution française) soit le crampon ou Wolfsangel des comtes de Nassau-Sarrebruck.

Lorsqu'**en septembre 1792** les prêtres ont à prêter serment à la Constitution française, les desservants de Zetting et Dieding, rattachés à l'Empire germanique ne sont pas concernés. Après que les prêtres réfractaires des villages voisins rattachés à la France furent déportés, les fidèles de ces localités accoururent à Zetting et Dieding pour y assister aux offices.

Durant tout le XVIIIème siècle les comtes de Nassau n'ont cessé d'augmenter leurs droits seigneuriaux.

Le 5 décembre 1792, les sujets de Zetting présentent à l'administration comtale une sorte de cahier des doléances. Ils demandent la suppression du service des domestiques, du servage, des corvées, de la main morte, de la banalité des moulins et des dimes des jardins. Ils exigent aussi la liberté de sortir des deux villages, l'égalité des droits et des impôts, la liberté de travail, la liberté de vente des grains en France, la réduction des droits de la sage-femme, le droit d'élire le maire et les échevins, la restitution de la forêt à la Commune, la liberté de choisir l'instituteur. Ils acceptent en revanche de continuer de payer les impôts ordinaires, les dimes, à assurer le service militaire et l'entretien des routes.

Le lendemain, à la surprise générale, le prince Louis de Nassau donne satisfaction à ses sujets bien qu'ils demandassent la suppression de presque toutes ses rentes et droits. Le prince leur demande seulement de lui garder la fidélité témoignée à ses ancêtres.

Dès janvier 1793, la Convention nationale fait occuper militairement les enclaves nassauviennes de Zetting et Dieding, comme d'ailleurs le reste du Comté. La Commune est annexée à la France **en 1795**.

En 1797, les deux localités font partie du département de la Sarre, canton de Sarrebruck. **En 1813**, elles sont rattachées au département de la Moselle, canton de Sarreguemines.

Le XIX^{ème} siècle : du second empire français au «zweite deutsche Reich»

Une statistique de **1844** rapporte entre autres les faits suivants sur la Commune :

«...école fréquentée par 31 garçons et 16 filles, population de 602 individus, 111 maisons, territoire productif de 699 ha dont 442 de prés. La statistique de **1852** ajoute des renseignements ne concernant que Zetting : «417 habitants, école de 26 garçons et de 22 filles, 78 maisons, 67 granges, 30 chevaux, 5 fontaines, élevage de bovins mais peu de volailles, des vignes de 1 ha, capacité de loger 25 chevaux et 100 hommes».

En 1865, construction du Canal des Houillères, qui traverse le ban communal.

En 1870, après la défaite de la France face aux Prussiens, annexion de l'Alsace et de la Lorraine, qui deviennent territoires du Reich.

En 1895, construction de la gare et mise en service de la ligne de chemin de fer de Sarreguemines à Strasbourg.

Une statistique de **1901** rapporte les faits suivants sur Zetting et Dieding :

Petite Amérique érigée en 1863 par un ancien émigré d'Amérique, carrières de pierres appartenant à la firme Boeking de Malstatt-Burbach et occupant 16 ouvriers avec une production annuelle de 1500 tonnes. Carrières appartenant à la firme Solvay de Sarralbe, 8 ouvriers, production 800 tonnes/an. Industrie de chapeaux de Panama pour une société de Nancy. Superficie du ban 699 ha dont 503 en terres labourables et prés, 144 en forêts, 5 ha de terrains vagues, cheptel de 58 chevaux, 307 bovins, 199 moutons et 227 porcs.

Le XX^{ème} siècle : de l'autarcie à l'ouverture...

Lorsque éclate **la grande guerre**, les jeunes gens sont mobilisés dans l'armée allemande. Quatorze d'entre eux y laisseront leur vie.

Après la guerre le Traité de Versailles **en 1919** redonne à la France l'Alsace et la Lorraine.

Fin août 1939, les habitants de Zetting et Dieding sont évacués en Charente, d'abord à Les Pins, Cherves-Chatelar, puis en Charente Maritime, à La Jarrie et à Croix Chapeaux.

La 2^{ème} guerre mondiale coûte la vie à 29 personnes de la Commune : 3 dans les rangs de l'armée française, 18 Malgré-nous tombés ou non rentrés, 2 victimes civiles des bombardements, 6 morts en déportation.

Entre 1945 et 1970, on assiste à la disparition progressive de toutes les petites exploitations agricoles. Transformation des étables et granges des maisons en locaux d'habitation. Essor de l'emploi rémunéré féminin. Généralisation du travail à l'extérieur, en entreprise, pour la population active.

Depuis une vingtaine d'années, la mutation s'accélère : la ruralité cède le pas à un mode de vie urbanisé. Emportés par la grande déferlante, les habitants de nos villages vivent, comme leurs contemporains des pays développés, dans la société postindustrielle, au rythme des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Leurs échanges et déplacements se sont élargis aux dimensions de la planète. Ils ne parlent plus la langue de leurs grands-parents et sont sur le point de perdre leur identité culturelle.

La population de la commune s'élevait à :

734 habitants en 1900

741 habitants en 1946

750 habitants en 1964

(630 à Zetting, 120 à Dieding, rattachement de la Petite Amérique à Sarreinsming)

851 habitants en 1991

885 habitants en 1999

Sources :

- 1) Monographies de la Lorraine Mosellane N° 47
- 2) L'arrondissement de Sarreguemines (Joseph Rohr)

La rue des Charretiers au printemps de 1960

Aspect typique des maisons lorraines accolées les unes aux autres ; portes de granges cintrées, toits en pente. Tas de bois et fumier occupant l'usoir devant les maisons. Caniveau pavé avec la pierre du pays.



Les Sapeurs-Pompiers



De la Commune au Département



La mise en oeuvre de la réforme

L'enquête menée pour le compte du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a évalué à 254 MF les dépenses totales réalisées par l'ensemble des collectivités pour les services d'incendie et de secours.

Dans le cadre de la réforme, le Conseil Général s'est engagé à réaliser un effort considérable :

La loi du 3 mai 1996 a profondément modifié l'organisation et le fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Le SDIS devient un établissement public administratif local. Il regroupe au sein d'un corps départemental tous les centres de secours et les centres de première intervention à la demande des Communes.

Le Conseil Municipal de Zetting s'est prononcé dans sa séance du 12 novembre 1999 en faveur du transfert au Département du Corps local à partir du 1er janvier 2000, ainsi que pour la mise à disposition des tenues, du matériel, des véhicules et du poste d'incendie.

Les services d'incendie et de secours sont placés pour l'emploi sous l'autorité du Maire et du Préfet.

Le corps départemental est composé par des Sapeurs-Pompiers professionnels, des Sapeurs-Pompiers volontaires et des Sapeurs-Pompiers auxiliaires du service de sécurité civile. Il dépend directement du SDIS.

Le SDIS est administré par un conseil d'administration élu pour 3 ans et composé de 22 membres (4 élus du Conseil Général, 4 maires, 14 sièges attribués proportionnellement à la participation financière de chaque collectivité au budget du Service. Le préfet est membre de droit.

- prendre en charge la totalité des investissements en matériel à venir
- assurer les surcoûts induits
- participer à la péréquation entre les communes pour éviter les augmentations brutales.

Sur cette base le Conseil Général de la Moselle apportera en 2000 un financement de 112 MF

Les communes du département se partageront les frais de fonctionnement restants (136 MF) selon la règle décidée par le conseil d'Administration du SDIS. 50% des charges (68 MF) seront réparties entre les communes en fonction du PDH, à savoir leur capacité contributive. 50% seront partagés d'après le temps d'intervention nécessaire aux secours et le degré d'équipement du centre le plus proche (Coefficient SDACR)

Pour la commune de Zetting la cotisation 2000 est de 61 936,19 F

Le district ayant décidé de prendre à sa charge 80% de la cotisation des Communes, la dépense effective imputée au budget communal est de **12 387,23 F**

La cotisation 2002 sera de 65 267,47 F. Mais dans deux ans le district prévoit de prendre ces cotisations communales intégralement à sa charge.

Savez-vous que la commune est traversée par le réseau des pipelines ODC?

Ce réseau fait partie d'un important système européen de transport de produits pétroliers raffinés, par canalisation. La structure du réseau a été étudiée pour assurer le transport des produits avec la plus grande sécurité et répond à des besoins de DEFENSE ainsi qu'à ceux de l'ECONOMIE (approvisionnement des dépôts, raffineries, aérodromes, chargement camions). Le trafic actuel représente plus de 3 millions de m³ par an en France.

Actuellement le réseau ODC 3 comprend :

- 680 km de canalisations enterrées à partir de 0,60 mètre de profondeur, dont la présence est signalée sur le terrain par des balises ;
- 12 stations de pompage haute pression ;
- 15 terminaux de livraison.

Il est relié à :

- 2 raffineries ;
- 3 dépôts d'expédition ;
- 12 aérodromes.

Il est interconnecté avec quatre autres réseaux de pipelines.

L'ouvrage peut transporter toute la gamme des hydrocarbures liquides et inflammables à basse température, sous une pression de service qui peut atteindre 100 bars, pour un débit de 450 m³/h.

Les canalisations font l'objet d'un contrôle permanent :

- par des systèmes automatiques de détection (débits, pressions) ;

- par le mesurage des quantités de produits entrées et sorties dans le réseau.

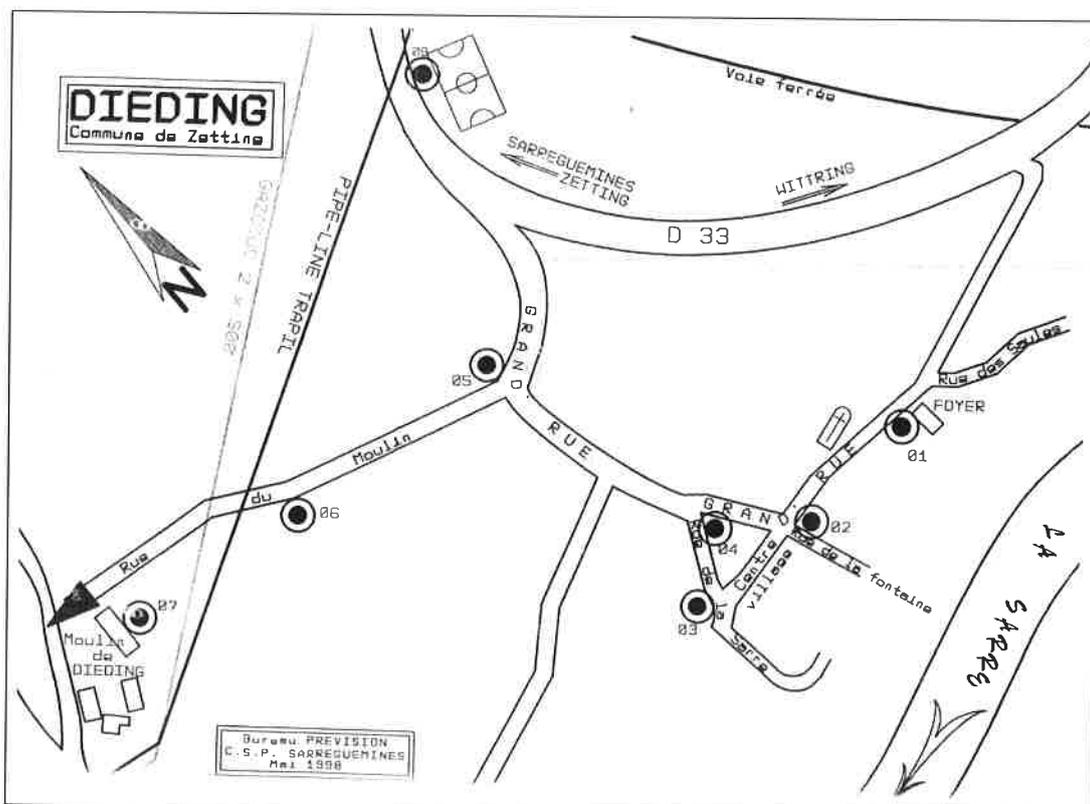
Toutes ces valeurs sont retransmises au Centre de contrôle 24 heures sur 24.

Elles sont également surveillées au moyen de :

- survols par des avions dont les pilotes signalent toute activité à proximité qui pourrait causer des dommages ;
- contrôles sur le terrain par des agents spécialisés.

Consignes de sécurité : Avant tout commencement de travaux à proximité des balises, consultez la mairie. Faites une déclaration de travaux à la société Trapil en appelant le 03 83 91 60 61 et en utilisant le formulaire de déclaration d'Intention de Travaux, disponible en mairie ou remis par Trapil.

En cas d'accident appelez le N° 08 05 10 57 66 .. (numéro vert)



Les Arboriculteurs

Flash sur l'association des Arboriculteurs

Fondée en 1940

Comité fondateur : DECIA Joseph, FRANCK Henri, MEYER François, MULLER Joseph, HOFFMANN Emile, GLUCK Joseph, GLATZ André, MISSLER Antoine, ZINS Aloyse, ZINS Joseph, KRAUSER Jean-Pierre.

Objectifs poursuivis:

* Promouvoir l'arboriculture en faisant connaître de nouvelles variétés de fruitiers, en diffusant de nouvelles techniques de greffe, de taille, d'entretien des arbres.

* Se regrouper pour acheter en commun les alambics pour la distillation.

M. Marcel Meyer, vous avez été élu Président en 1988.

Quels ont été vos prédécesseurs à la présidence ?

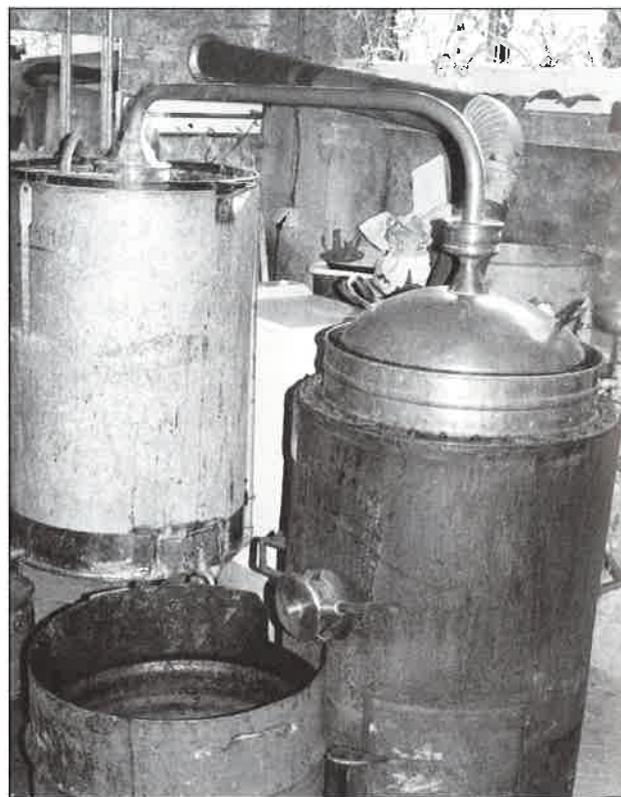
GLATZ André, 11 ans ; DECIA Joseph, 25 ans ; FRANCK Henri, 3 ans ; OBRINGER Charles, 9 ans.

Combien l'association compte-t-elle actuellement de membres à jour de leur cotisation ?

Environ 80 membres.

Quelles sont les personnes qui composent le Comité directeur ?

SCHLEGEL Lucien, Vice Président
MEYER Denis, Trésorier
LORANG Patricia, Secrétaire
BRANSTETT Arthur, Secrétaire adjoint
KLEIN Lucien
BELLOT René
EHRE Fernand, Trésorier adjoint
OBRINGER Charles
SCHMIDT Erwin
ALBERT André





L'année 99 a été particulièrement faste pour les producteurs de fruits.

Comment cela s'est-il répercuté au niveau de la vie de l'Association ?

Dans le local, près de la salle socioculturelle, qui appartient à l'association nous avons du 13 septembre au 23 octobre fabriqué du jus de pomme pour nos membres et aussi, à la demande, pour toutes les personnes qui nous ont apporté des pommes à presser.

Production de jus de pomme ; Distillation.

Coût au litre pour les personnes membres ?

2,20 F / l

Non membres ?

2,50 F / l

A partir de la Toussaint les alambics ont commencé à circuler chez les particuliers pour la distillation.

L'Association dispose de deux alambics. Chacun ayant, aux dires des vieux bouilleurs de cru, son caractère, ses points forts et ses faiblesses.

La saison dernière 35 personnes ont demandé l'autorisation de distiller.

La plupart d'entre elles profitent de la franchise dont bénéficie encore un vieux parent.

Qu'est-ce que la franchise ?

Le droit de distiller 10 l d'alcool pur sans avoir à payer de taxe.

Vous avez parlé de litres d'alcool pur. Quel est le volume de fruits à mettre en fermentation pour obtenir 10 l d'alcool pur ?

200 l de mirabelles

250 l de quetsches

600 l de poires ou de pommes

Les activités de l'association, d'une année à l'autre, dépendent, bien sûr, des conditions climatiques qui permettent une bonne ou moins bonne récolte. Y a-t-il d'autres paramètres ? Quelle est la tendance ?

Regain d'intérêt des jeunes pour les arbres de petite taille. Une formation de taille a lieu tous les ans au printemps.

Vous avez parrainé avec la Commune, en 99, et financé pour moitié le concours local des maisons fleuries. Pourquoi ?

Nous pensons qu'à partir des fleurs et plantes d'agrément les gens redécouvriront la passion de l'arboriculture.

M. Marcel Meyer, nous vous remercions de ces renseignements. Merci aussi pour les services et l'implication de l'association des arboriculteurs dans la vie du village.



Les arboriculteurs en septembre 1999

Les Arboriculteurs

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES
et DROITS INDIRECTS DE METZ

Service de la réglementation CI
Tél. 03.87.39.99.07

RÉGIME SPECIAL DES BOUILLEURS DE CRU
EN ALSACE - MOSELLE

OBLIGATIONS DES BOUILLEURS DE CRU

A) Avant la distillation :

Toute distillation doit être précédée d'une déclaration souscrite par le bouilleur lui-même à la recette locale ou près du correspondant local des Douanes, TROIS JOURS FRANCS avant le début des opérations. Il est également admis que cette déclaration soit faite par une tierce personne munie d'une procuration sur papier libre ou par voie postale.

Cette déclaration rédigée sur l'imprimé 8580-AL doit obligatoirement indiquer pour être acceptée :

- les noms, prénoms et adresse du bouilleur
- les jours et heures de la distillation, ainsi que le délai accordé pour les opérations
- la nature exacte et la quantité, par espèces, des matières premières, en indiquant qu'elles sont :
 - * de sa propre production
- le nombre, le numéro et la contenance des récipients contenant chacun des matières premières à distiller
- l'identification de l'alambic utilisé, en indiquant s'il est propriétaire de l'alambic ou s'il s'agit d'un alambic loué, l'identité du loueur
- s'il s'agit de la 1ère, 2ème, 3ème... distillation de la campagne en cours.

Il n'y a pas lieu de faire de distinction entre les chauffes de fruits et les chauffes de repasse (bonnes passes ou raffin) dans le cas courant où ces opérations sont effectuées sans interruption dans le temps. Dans le cas contraire, le déclarant doit préciser la date et la durée de chacune des deux opérations.

B) Pendant la distillation :

Les opérations de distillation ne peuvent commencer avant l'heure fixée dans la déclaration, ni se poursuivre après l'expiration du délai fixé pour les opérations. Ces délais sont susceptibles de varier selon la contenance, les caractéristiques de l'appareil utilisé, la nature et la quantité des matières mises en oeuvre.

Doit être déclaré tout incident de distillation pouvant modifier les quantités d'alcool produites. La Recette Principale de rattachement, la recette locale des Douanes ou le correspondant local seront immédiatement prévenus afin que le SACI, s'il le souhaite, puisse constater l'incident signalé.

En principe, la totalité des flegmes obtenus doit être soumise au repassage pendant les délais fixés pour la distillation. Si, exceptionnellement une partie de ces flegmes était conservée pour un repassage ultérieur, leur volume et leur degré seraient mentionnés sur la déclaration de distillation au moment de la souscription de la déclaration de rendement.

Les Arboriculteurs

Si l'intéressé conserve des flegmes pour la campagne suivante, il convient de procéder à une imposition immédiate ou à l'ouverture d'un compte.

Si la distillation est effectuée pour le compte de plusieurs bouilleurs de cru au domicile de l'un d'eux avec son appareil ou un alambic pris en location, les opérations doivent être distinctes pour chaque bouilleur ; les distillations en commun ne peuvent être réalisées que par des bouilleurs ambulants astreints à la tenue du registre 10 ter.

C) Après la distillation :

Dès la fin des opérations :

- le col de cygne ou le chapiteau de l'alambic doit être rapporté au "gardien de chapiteau" ;
- la déclaration de distillation annotée des quantités d'alcool réellement obtenues (volume et degré) doit être déposée au bureau qui l'a délivrée, dans les cinq jours qui suivent la fin des opérations.

RENDEMENT MINIMUM

En raison de la faculté laissée aux bouilleurs de cru alsaciens et lorrains de distiller à toute époque de l'année, sans limitation de périodes et de circonscriptions, il a été jugé indispensable de maintenir en vigueur les dispositions de l'arrêté du 22 janvier 1919, à savoir : la prise en charge au minimum d'après le volume des matières premières et le rendement théorique de chacune d'elles.

Le rendement minimum, donné ci-dessous, est indiqué en litres d'alcool pur pour une mise en œuvre d'un hectolitre de matières premières :

Cerises	4,5
Quetsches	4
Mirabelles	5
Prunes, Prunelles	3
Autres fruits à noyaux	3
Fruits à pépins	1,5
Raisins	4,5
Baies de genièvre	1,5
Lie de vin liquide	3
Autres baies	2
Lie de vin pressurée ainsi que lie de cidre	2
Marc de raisins mouillés	2,5
Marc de raisins secs	1,5
Mars de fruits à pépin complètement pressurés	1
Cidre	2 5
Vin	selon TAVN

Il est souligné que ce rendement forfaitaire ne constitue qu'un MINIMUM dont le bouilleur devient débiteur.

Au Fil des rues... au Fil du temps...

Concours « Maisons Fleuries » 1999

LISTE DES LAURÉATS (par ordre alphabétique)

Mme DROSS Marcelle, 39 rue de l'Église	Mme KRAUSER Marie-Louise, 5 rue des Abeilles
Mme HEITGER Florentine, 2 rue des Abeilles	Mme LUTZ Béatrice, 41 rue de l'Eglise
Mme HEN Marcelle, 2 rue des Mésanges	Mme MEYER Marcelle, 18, rue de la Forêt
Mme HOFFMANN Adèle, 5 rue du Chemin de Fer	Mme MEYER Mariette, 21 rue de l'Eglise
Mme HOFFMANN Mariette, 45 rue de l'Eglise	Mme MEYER Marie-Jeanne, 28 rue de l'Eglise
Mme HUTH Isabelle, 6 rue de l'Eglise	Mme MEYER Raymonde, 23 rue de la Forêt
Mme KLAM Simone, 13 rue de la Forêt	Mme STEINER Renée, 29 rue du Maire Jamann

Concours communal organisé et financé conjointement par l'association des arboriculteurs et par la municipalité.

Le jury est constitué de 5 personnes : 1 membre du comité des arboriculteurs, 1 membre du conseil municipal, 3 personnes extérieures à la commune choisies pour leurs compétences en horticulture et art floral. La majorité des membres n'étant pas domiciliée dans la Commune, l'impartialité du jury ne peut être mis en doute.

Les lauréats 99 se sont vus remettre chacun une enveloppe de 200 F.

Les associations locales ont la vie longue...

Après enquête, le Tribunal d'Instance de Sarreguemines a dissous le 7 août 2000 deux associations locales qui ont depuis longtemps cessé de fonctionner.

Il s'agit de «**A COEUR JOIE**» créée le 26 février 1948.

Le Comité fondateur était constitué des personnes suivantes :

M. KLEIN Théophile, Président
M. SPREDER André, Vice-Président
M. MEYER André, Secrétaire
Mlle ZINS Marcelline, Trésorière

et de «**FOYER RURAL DE ZETTING**» créée le 24 avril 1952.

Le Comité fondateur était constitué des personnes suivantes :

M. LOTZ Antoine, Président
M. GLATZ André, Vice-Président
Mlle HOFFMANN Madeleine, Secrétaire
M. BRANSTETT Arthur, Secrétaire adjoint
M. l'Abbé DEMMERLE Aloyse, Secrétaire adjoint
M. THIEL Marcel (cultivateur), Trésorier
M. MEYER André (cultivateur), Trésorier adjoint

Assesseurs :

Mlle MOSSER Marcelline
M. JUNG André (cheminot)
M. FRANCK Henri
M. LAUER Pierre
Mlle THIEL Marie



Urbanisme dans le champ de visibilité d'un monument protégé

Depuis 1891, l'église de Zetting est classée «Monument historique».

Quels sont les effets de ce classement sur les constructions situées aux abords ?

Lorsqu'un immeuble est situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé, il ne peut faire l'objet d'aucune construction nouvelle, d'aucune démolition, d'aucun déboisement, d'aucune transformation ou modification de nature à en affecter l'aspect sans une autorisation préalable de l'architecte des bâtiments de France (article 13 bis de la loi du 31 décembre 1913).

Sur le plan juridique, l'A.B.F. doit obligatoirement être consulté par le Maire avant la délivrance du Permis de Construire. Mais l'avis donné par l'architecte des bâtiments de France est un avis conforme, c'est-à-dire que le Maire qui délivre le permis au nom de la Commune va devoir suivre cet avis.

S'il ne le fait pas, une procédure contentieuse est engagée à son encontre. En outre, le Préfet annulera le permis ainsi accordé.

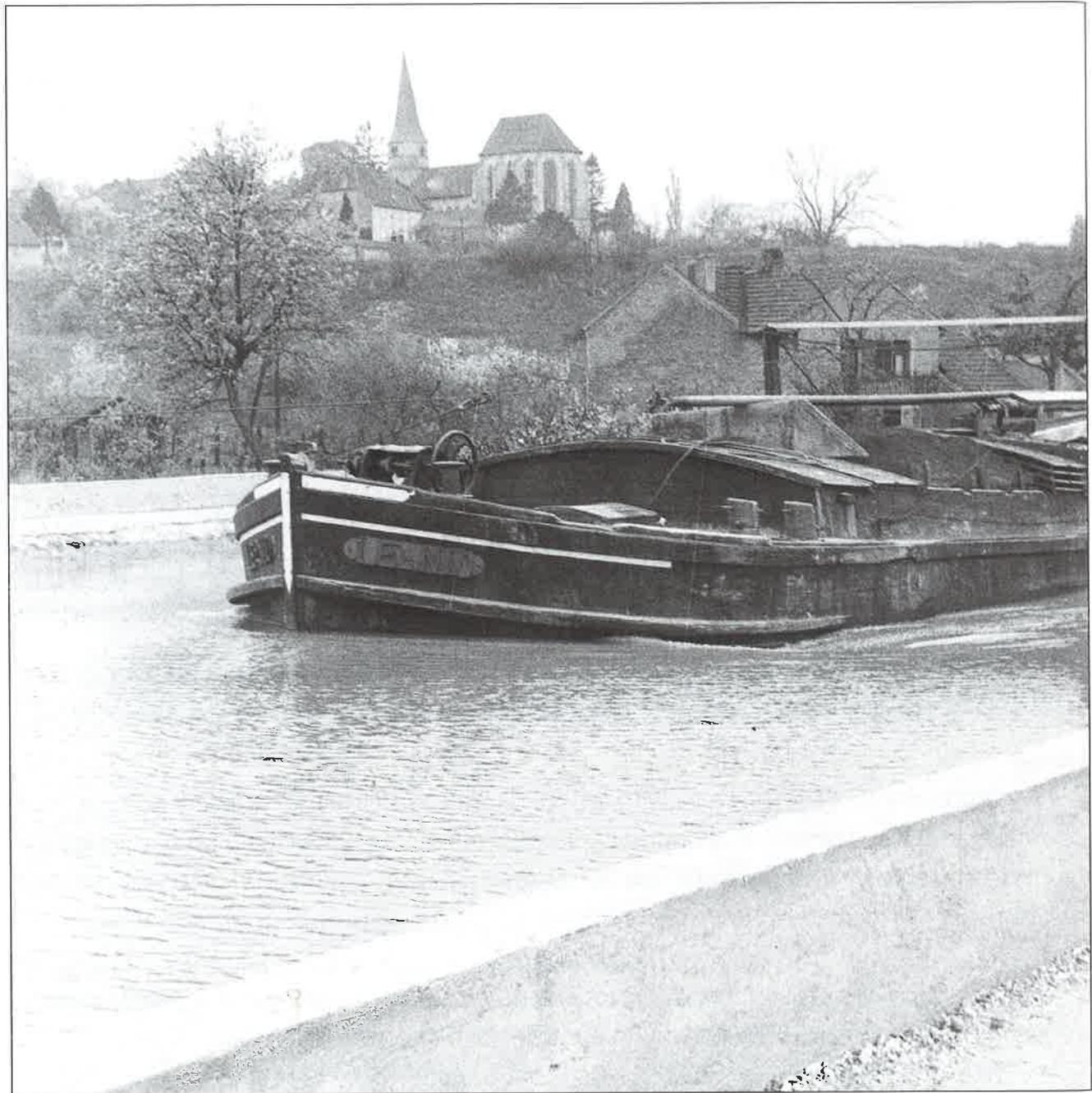
Au terme de l'article 1er de la loi du 31 décembre 1913 «est considéré comme situé dans le champ de visibilité d'un monument protégé tout autre immeuble nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui, et situé dans un périmètre n'excédant pas 500 mètres.»

Par périmètre de 500 mètres, il faut entendre l'espace à l'intérieur d'un cercle dont le centre est l'édifice classé, et dont le rayon mesure 500 mètres.

La servitude ne s'applique qu'aux immeubles bâtis ou non, situés dans cette zone et qui sont visibles depuis le monument classé, et réciproquement, ou en même temps que lui. Cette covisibilité est appréciée par le seul architecte des bâtiments de France (Réponse ministérielle n° 22 ou 9 du 19 décembre 1994, parue au J.O. A.N. du 20 février 1995 page 986).

Le canal surélevé (1865)

Il prend naissance dans l'étang de GONDREXANGE où il rejoint le canal de la Marne au Rhin. Il se termine à Sarreguemines. A partir de là, la Sarre est navigable jusqu'à la Moselle



Quel avenir pour le Canal des Houillères de la Sarre ?

Caractéristiques :

D'une longueur de 63,5 km de son raccordement au Canal de la Marne au Rhin à Gondrexange au sud jusqu'à la confluence avec la rivière Sarre Canalisée à l'écluse n° 27 de Sarreguemines, il se prolonge jusqu'à la frontière allemande à Gündingen par la Sarre commune sur 12,2 km de longueur gérée en commun par la Sarre et la France.

Le mouillage du canal est de 2,20 m offrant un enfoncement de 1,80 m pour les bateaux ; les 27 écluses rachètent une dénivellation de 73 mètres. Il se situe alternativement en Lorraine et en Alsace: en Lorraine pour les trois quarts de son parcours et en Alsace bossue pour le quart restant. Ce canal a été réalisé entre 1861 et 1866, peu après l'ouverture à la navigation du Canal de la Marne au Rhin (1853), dont il est considéré comme un embranchement.

Son rôle économique était à l'époque de relier le bassin houiller lorrain et sarrois à la région industrielle de Mulhouse, grosse consommatrice de charbon, en expansion dans le milieu du XIX^e siècle.

Trafic commercial :

Dès sa mise en service, le 15 mai 1866, le canal connut un important trafic qui atteignit le chiffre record de 2,1 millions de tonnes en 1928.

Jusqu'au début des années soixante-dix, le trafic s'est maintenu au-dessus du million de tonnes annuelles. Les marchandises transportées étaient les suivantes : charbons et coques majoritairement, graviers, sables, argiles ou pierres calcaires, ainsi que des ferrailles et des produits métallurgiques, sans oublier la soude en vrac. Les produits agricoles, enfin, venaient compléter ce tableau. Durant plus d'un siècle, le canal contribua ainsi à l'expansion économique et à la prospérité de l'est mosellan.

Les chocs pétroliers successifs, associés au déclin de la houille, entraînèrent une modification profonde des besoins de l'économie. Le trafic du canal en subit le contrecoup. Il diminua progressivement pour se stabiliser à hauteur de 100 000 T/an depuis

le milieu des années quatre-vingts. Il se compose principalement de la houille expédiée au départ de Grosbiederstroff, et de matériaux de construction en provenance d'Alsace, reçus à Grosbiederstroff et Sarralbe.

L'avenir du canal s'annonce indécis sur le plan de l'évolution des trafics. La fermeture programmée pour 2005 des HBL entraînera une diminution progressive des expéditions de charbon (20 000 T/an actuellement).

Tourisme fluvial :

Le développement du tourisme fluvial a débuté au milieu des années soixante-dix où les premiers comptages de bateaux de plaisance ont été enregistrés.

Depuis cette date, la fréquentation touristique du canal a connu un rapide essor, passant la barre des 1 000 bateaux dès 1986 à l'écluse de Kerprich-aux-Bois, avant de franchir le seuil des 2 500 unités en 1992. Cette progression s'explique aussi par la proximité des étangs du Stock, de Mittersheim...

Une évolution identique bien que moins importante a été notée au droit de l'écluse de Sarreguemines, où les 600 bateaux annuels ont été atteints en 1992, et près de 700 en 97. L'absence de communication actuelle avec la Sarre allemande et l'insuffisance des structures d'accueil pour les plaisanciers expliquent le niveau plus faible du trafic dans cette partie Nord.



Faut-il restaurer le Canal des Houillères ?

Diagnostic

Le canal est actuellement dans un état préoccupant.

Une grande partie des berges n'est pas protégée par des défenses en palplanches. Le chemin de contrehalage n'est souvent plus accessible et certaines berges se sont affaissées : il en résulte un engorgement des biefs, qui ne peuvent être dragués que partiellement pour éviter les ruptures de digue.

La consommation en eau du fait des fuites a fortement augmenté au fur et à mesure des années. Elle représente aujourd'hui près de 80 000m³ / jour.

Le fond du canal est fissuré en de nombreux endroits, surtout dans la partie où le tracé est en surplomb. Le secteur compris entre l'écluse 21 (Herbitzheim) et l'écluse 25 (Rémelfing) constitue la zone la plus fragile.

Crédits

La création de «Voies Navigables de France» (VNF) a permis d'augmenter les crédits affectés aux opérations les plus urgentes d'études et de restauration : 4,5 Millions de Francs de travaux d'investissement sur le secteur de Sarreguemines, entre 1992 et 1997 ; 3,1 Millions durant la même période pour la subdivision de Mittersheim. Il ne s'agit cependant que de travaux de première urgence destinés à maintenir le canal en exploitation.

Classé en catégorie IV (c'est-à-dire ne présentant qu'un intérêt touristique) d'après un récent rapport au Ministère des Transports, le Canal des Houillères sera victime d'un désengagement croissant de l'État, qui devrait inciter les Collectivités à assurer directement la gestion de cette voie d'eau.

Perspectives de développement

Trafic de commerce

Si les perspectives de l'arrêt de l'exploitation charbonnière aux HBL est de nature à mettre en cause les flux de trafics existants, le raccordement avec la Sarre à grand gabarit qui devrait intervenir d'ici 2001 (achèvement de la construction de la chute de Sarrebrück) ouvrira de nouvelles opportunités de trafics ; ce qui permet de penser que le volume actuel de 100 000 T/an pourra être maintenu.

Tourisme fluvial

Ce canal situé au cœur de la vallée de la Sarre, au milieu des étangs, des prairies et des forêts présente un grand attrait dans le cadre d'un tourisme vert correspondant au charme des régions traversées. On compte sur son tracé de nombreuses curiosités et centres d'intérêt, surtout architecturaux. La magnifique église de Zetting n'étant qu'un exemple parmi d'autres.

Le développement des équipements d'accueil destinés aux plaisanciers sur ce réseau permettrait d'atteindre un trafic de 4 000 à 5 000 bateaux par an à l'horizon 2010 (réparti entre tourisme individuel, bateaux de location, bateau-hôtel ou excursion).

Il s'agit là d'un enjeu important en termes de développement local : la fréquentation touristique étant génératrice d'emplois : bases de location, activités nautiques, itinéraires cyclables, hôtellerie, restauration, etc.

Paysages

La restauration du Canal des Houillères et le traitement paysager de ses berges sont un atout important pour le développement touristique des zones rurales et urbaines traversées ; elles valorisent aussi le cadre de vie des populations traversées.

Le tracé du canal se prête à la réalisation d'itinéraires cyclables. Ceux-ci sont d'ailleurs déjà sur les sections bas-rhinoises, où le Conseil Général, les a intégralement financées.

Le Canal des Houillères

Estimation des travaux de restauration

Ceux-ci ont été chiffrés par le Service de la Navigation de Strasbourg.

Ce chiffrage est effectué sur la base d'un maintien des caractéristiques de navigation, soit un mouillage de 2,20 m permettant un enfoncement de 1,80 m, dans une optique de restauration minimum.

Décomposition du coût des travaux de remise en état du Canal des Houillères, par département (Moselle et Bas-Rhin) Estimation 1998

Désignation	Coût des travaux (KF)		Total
	Département de la Moselle	Département du Bas-Rhin	
Remise en état de la section courante-biefs	77 100 KF	7 150 KF	84 250 KF
Remise en état des écluses et ouvrages	52 450 KF	7 700 KF	60 150 KF
Mécanisation et automatisation de 14 écluses	8 400 KF		8 400 KF
Aménagements complémentaires (restauration des chemins de service en itinéraire cyclable)	50 Km X 50 KF/Km		25 000 KF
Total	162 950 KF	14 850 KF	177 800 KF

Les données du présent article sont empruntées à une étude publiée en juillet 1998 par le Service de la Navigation de Strasbourg à destination des Collectivités locales concernées par la restauration du Canal des Houillères.

Depuis les élections cantonales et régionales de Mars 98 le dossier ne quitte plus la table des décideurs locaux. Le Conseil Général de la Moselle s'est engagé, dans le cadre du développement du tourisme vert, à prendre à sa charge la restauration du chemin de halage et sa transformation en piste de cyclotourisme, de Grosbliederstroff jusqu'à Sarralbe. Coût de l'opération sur ce secteur : 14 M. de frs. Mais la réalisation est suspendue à d'indispensables travaux de consolidation des berges, dont le coût est estimé à 170 M. de F pour le traitement des canaux Frecynet de Lorraine. 120 M. sont prévus dans le nouveau Contrat de Plan Etat-Région. Le tiers de cette enveloppe pourrait bénéficier au Canal des Houillères. Reste à trouver le financement complémentaire : auprès d'Interreg (fonds européens), de VNF, du

Département, des Etablissements de Coopération intercommunale, voire même auprès des Communes riveraines.

Les Juniors du Tourisme :

Les apprentis et l'équipe pédagogique du Centre de Formation d'Apprentis Henri Nominé de Sarreguemines ont choisi de s'atteler à la valorisation du chemin de halage du Canal des houillères de la Sarre entre Sarreguemines et Sarralbe. Le projet déposé en 1999 leur a valu d'être lauréats du Concours des Juniors du Tourisme. Mais l'enveloppe financière allouée est bien insuffisante. Sollicitées, les communes riveraines réunies au sein du SIVOM Val de Sarre vont apporter une contribution. L'opération consiste en la mise en place d'une signalétique touristique et kilométrique conforme au Cahier des Charges de VNF. Deux aires de repos pique-nique, avec table et bancs, seront installées, à la hauteur du moulin de Dieding et à la sortie de Sarralbe. Coût total des travaux : 68 000 francs.



LOI DU 6 JANVIER 1999 RELATIVE AUX ANIMAUX DANGEREUX
ET ERRANTS ET A LA PROTECTION DES ANIMAUX
ET
ARRETE DU 27 AVRIL 1999 Etablissant LA LISTE DES TYPES DE CHIENS
SUSCEPTIBLES D'ETRE DANGEREUX FAISANT L'OBJET DES MESURES AUX
ARTICLES 211-1 ET 211-5 DU CODE RURAL.

La loi définit deux types de chiens :

- les chiens d'attaque (première catégorie)
- les chiens de garde et de défense (deuxième catégorie)

<u>CHIENS D'ATTAQUE</u> <u>1ERE CATEGORIE</u>	<u>CHIENS DE GARDE ET DE DEFENSE</u> <u>2EME CATEGORIE</u>
Chiens non inscrits à un livre généalogique reconnu par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche assimilables par leurs caractéristiques à la race : <ul style="list-style-type: none">• Staffordshire Terrier (Pit bulls)• American Staffordshire Terrier (Pit bulls)• Mastiff (Boerbulls)• Tosa	Chiens de race : <ul style="list-style-type: none">• Staffordshire Terrier• American Staffordshire Terrier• Tosa• Rottweiler Chiens non inscrits à un livre généalogique et assimilables par leurs caractéristiques à la race Rottweiler.

MESURES COMMUNES :

- Détention interdite par les mineurs, les majeurs en tutelle sauf autorisation du juge, les personnes condamnées pour crime ou pour délit inscrit au bulletin N°2 du casier judiciaire, les personnes auxquelles la propriété ou la garde du chien a été retirée.
- Déclaration en mairie obligatoire, renouvelée en cas de changement de domicile.
- Identification obligatoire.
- Vaccination antirabique en cours de validité obligatoire.
- Assurance responsabilité civile obligatoire.
- Tenue en laisse avec une muselière obligatoire, par une personne majeure, sur la voie publique et dans les parties communes des immeubles collectifs.

MESURES SPÉCIFIQUES à la 1ère catégorie :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Interdiction d'accès aux transports en commun, aux lieux publics et aux locaux ouverts au public.• Interdiction de stationnement dans les parties communes des immeubles collectifs.• Stérilisation obligatoire avant le 6 janvier 2000, attestée par un certificat vétérinaire.• Acquisition, cession à titre gratuit ou onéreux, importations interdites (application immédiate). | <ul style="list-style-type: none">• Autorisation de circulation mais tenue en laisse et muselière obligatoire dans les lieux publics et dans les transports en commun. |
|--|--|



Démarches Administratives :

Où s'adresser	Pièces à fournir	Mode de règlement
Carte grise		
Mairie Préfecture Sous-Préfecture	Justificatif d'identité, de domicile. Attest. de non gage (hors dépt.) Anc. Carte Grise barrée Certificat de vente et demande d'immatriculation Contrôle technique pour véhicule de + de 4 ans	Coût variable en fonction du département et de la puissance fiscale
Carte Nationale d'Identité		
Mairie, Si grandes villes s'adresser au Commissariat	2 photos d'identité 2 justificatifs domicile Extrait de naissance Anc. CNI ou déclaration de perte/vol accompagnée d'une pièce d'identité avec photo – Pour les mineurs et femmes mariées, Livret de famille.	Gratuit
Casier judiciaire		
Casier Judiciaire National 107, rue du Landreau 44079 – NANTES cedex	Fiche individuelle d'Etat Civil	Gratuit
Certificat de concubinage		
Mairie	CNI des 2 concubins Justificatif de domicile en présence de 2 témoins	Gratuit Aucune obligation de délivrance
Extrait de décès		
Mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt	Date du décès Nom et prénom du défunt	Gratuit Enveloppe timbrée
Extrait de mariage		
Mairie du lieu du mariage	Date du mariage Nom et prénom des époux	Gratuit Enveloppe timbrée
Extrait de naissance		
Mairie du lieu de naissance	Date de naissance. Filiation : fils (le) de ... et de ...	Gratuit Enveloppe timbrée
Fiche d'Etat Civil		
Mairie	Livret de famille ou CNI ou extrait de naissance	Gratuit
Passeport		
Mairie	2 photos d'identité 2 justificatifs domicile Extrait de naissance Ancien passeport ou déclaration perte/vol Pour les mineurs : livret de famille et autorisation parentale.	Coût du Timbre fiscal 400 F

Renseignements utiles

- **Mairie :** 13, rue de l'Eglise Tél. : 03 87 02 36 00
Heures d'ouverture : du lundi matin Fax : 03 87 02 20 29
au vendredi soir H. d. B. - Fermé mercredi après-midi

Secrétaire de Mairie : Mme Raymonde EITEL
- Permanence du Maire : M. Jean-Marie MEYER
Lundi de 18h00 à 19h30 et sur rendez-vous
- Permanence des Adjointes :
Germain BRANSTETT : Jeudi de 18h à 19h
Marc MASSING : Mardi de 18h à 19h
Fabien STENGER : Vendredi de 18h à 19h
- **Syndicat intercommunal des Eaux** de Zetting - Wiesviller - Wœlfling.
Siège social : Mairie de Zetting aux heures de travail Tél. 03 87 02 36 00
Président : M. Jean-Marie BECK
Secrétaire : Mme Raymonde EITEL
Fontainier : M. Alain MEYER
ONF Technicien, Garde-forestier : M. DRETSCH Tél. 03 87 98 50 44
- **Sapeurs Pompiers :** 18
Chef du centre local : Lieutenant : M. HOFFMANN Lucien
- **Paroisse catholique :** M. l'abbé HALLER. Tél. 03 87 98 07 10
- **Service pour personnes âgées :**
Portage de repas de midi à domicile
Contacter M. GAPP «Auberge des Acacias» Tél. 03 87 02 37 23
- **Groupe scolaire "les Mésanges" :**
Ecole élémentaire : Tél. 03 87 02 34 26
Ecole maternelle : Tél. 03 87 02 27 41
- **Bibliothèque :** Relais. 2a rue de l'Eglise
Ouverture : Mercredi de 15 h à 17 h Tél. 03 87 02 36 00
Mardi et Vendredi à 18 h
- **Vestiaire de l'Association sportive :** Tél. 03 87 02 10 88
- **La Poste :** 03 87 98 46 00
- **District :** 03 87 28 30 30
- **Sous-Préfecture :** 03 87 27 62 62
- **Urgences :**
Pompiers 18
Gendarmerie 17 et 03 87 95 22 88
SAMU 15
Médecin de Garde 03 87 95 45 45
EDF sécurité dépannage 03 87 95 45 45
CHG Hopital du Parc 03 87 95 88 00
CHS Rue Calmette 03 87 27 98 00
CRF Le Hohberg 03 87 95 96 97
AMAPA 03 87 95 20 52
Centre anti-poison à Nancy 03 83 32 36 36
Drogue Info-service 08 00 23 13 13



Erwin DOSCH



Boulangerie - Pâtisserie

*Le Fournil de
Sarreinsming*

31, Grand'Rue
57905 Sarreinsming
Tél. / Fax 03 87 98 21 18

23, rue de l'Eglise
57200 Rémelfing
Tél. 03 87 95 75 46

CAFE-RESTAURANT DE LA MAIRIE

M. et Mme PELLIZZARI Fabrice

8, rue de l'Eglise - 57905 ZETTING

☎ 03 87 02 38 60

*Menu du jour - Carte
Pizza - Flamm le week-end
Fermé le jeudi*

S.A R.L. SCHREINER et Cie

Fermetures Aluminium

Route de Herbitzheim

67970 OERMINGEN



Le Caquelon

vous propose ses fondues :

*Bourguignonne - Chinoise
Niçoise - Mexicaine
Savoyarde - Bulgare
Fruits de mer
Alsacienne - etc...*

57905 ZETTING - DIEDING

Tél. 03 87 02 12 86

Ouvert tous les soirs et dimanche midi

AUTOMATIC 2000

ACHATS - VENTES ET LOCATIONS DE JEUX AUTOMATIQUES :
Flipper - Vidéo - Juke-Box - Billard - Dart Flèches - Manège enfants
MACHINE A CAFE RANCILIO - MATERIEL DE BAR ET DE RESTAURATION
DEPANNAGE TOUTES MARQUES

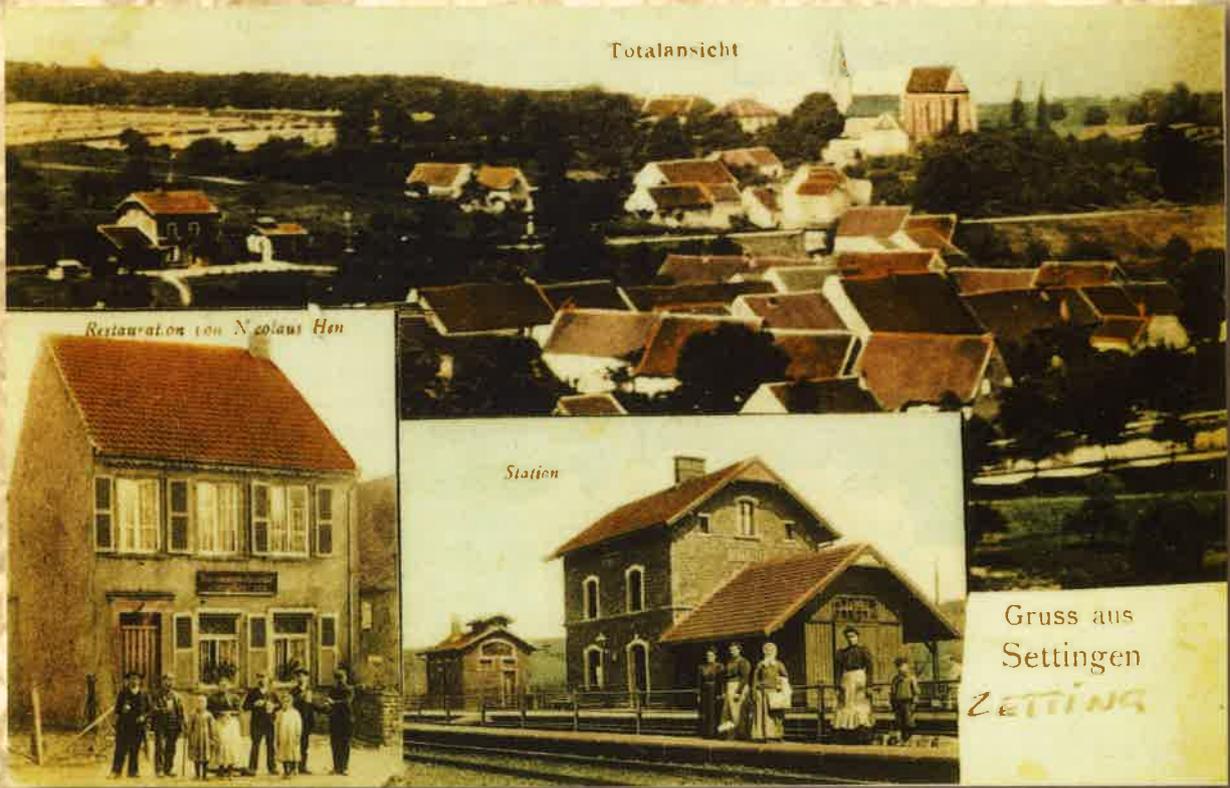
Siège : 55, route de Neunkirch - 57115 SARREINSMING
Atelier : 30, rue St-Jean - 57200 SARREGUEMINES - B.P. 901
Tél. : 03 87 98 36 57 / 03 87 95 67 56 - Fax : 03 87 98 89 83



PIERRON
IMPRESSION & CREATION

2a, rue Gutenberg - BP 90227 - 57202 SARREGUEMINES
Tél. : 03 87 95 14 31 - Fax : 03 87 95 14 67

- Impression et Edition • Cartes Postales et publicitaires
 - CD découpés - Laser cartes
- Impression numérique brochures, livres plaquettes, journaux
- Travaux offset couleurs, plaquettes, catalogues, affiches



Gruss aus
Settingen
ZETTING



Verlag G. Kaufmann, St. Johann.

Wirtschaft, Posthalterei Peter Brander.

Gruss aus Diedingen.

Hausport! Sehr viele
 ein interessantes Ortsleben
 jetzt von Hr. Metzger
 haben den ganzen Tag gepfeiff & viele Gesänge